

AVENANT N°1 DE L'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF AUX DISPOSITIONS PARTICULIERES CONCERNANT
L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
AU SEIN DE LA FONDATION ILDYS

ENTRE

La Fondation ILDYS, dont le siège social est situé à Roscoff, Presqu'île de Perharidy – 29684 Roscoff Cedex inscrite à l'URSSAF de Bretagne sous le numéro 537000000521261250.

Représentée par Madame Hélène BLAIZE, agissant en qualité de Directeur Général. Ci-après dénommée la "Fondation Ildys"

D'UNE PART,

ET

- L'organisation syndicale représentative SUD représentée par Messieurs Stefano DE BLASIO et Pascal LE PAGE, délégués syndicaux.
- L'organisation syndicale représentative CGT représentée par Messieurs Jacques LE BORGNE et Franck MONFORT, délégués syndicaux.
- L'organisation syndicale représentative CFDT représentée par Monsieur Mohamed DERDOUKH, délégué syndical.
- L'organisation syndicale représentative CFE CGC représentée par Monsieur Bruno BARON, délégué syndical.

D'AUTRE PART

Article 1 : Durée et application de l'accord

Le présent avenant a pour but de modifier une disposition du titre 1 durée-dénonciation-révision.

L'accord signé le 15/12/2016 est à durée indéterminée et s'applique à compter du 31 Décembre 2016.

Article 2 : Dépôt, publicité

Conformément aux articles D.2231-2 à 8 du code du travail, le présent accord sera déposé à défaut d'opposition valablement exprimée dans un délai de 8 jours à compter de sa notification, en deux exemplaires à la DIRECCTE, dont une version sur support papier signée et une version sur support électronique.

Un exemplaire sera également déposé au secrétariat greffe du Conseil des Prud'hommes de MORLAIX.

En outre, un exemplaire sera remis à chaque partie signataire en main propre contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Mention de cet accord sera faite sur les panneaux d'affichage de la Fondation réservés à la Direction pour sa communication avec le personnel, une copie sera remise à chaque signataire, aux délégués du personnel et au comité d'entreprise.

Fait à Brest, le 23/1/2017

En 7 exemplaires dont 2 pour les formalités de publicité.

BB

PUP

TUS MD

th

Pour les organisations syndicales

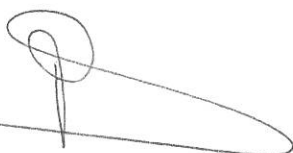
L'organisation syndicale SUD
Monsieur Stefano DE BLASIO,
Monsieur Pascal LE PAGE,
Les délégués syndicaux



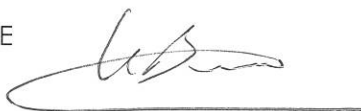
L'organisation syndicale CFDT,
Monsieur Mohamed DERDOUKH,
Le délégué syndical



L'organisation syndicale CFE CGC,
Monsieur Bruno BARON
Le délégué syndical



L'organisation syndicale CGT
Monsieur Jacques LE BORGNE
Monsieur Franck MONFORT
Les délégués syndicaux



Pour la Direction Générale de la Fondation Ildys

Le Directeur Général
Madame Hélène BLAIZE

